Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260210-D2026_1002_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	23
présents	17
votants	17

Délibération n° 2026 –10/02- 04

Comptes rendus de réunions

Structures intercommunales

Et

Commissions municipales

L'an deux mille vingt-six , le 10 février à 20 h 00
Le Conseil municipal de la commune de CAMORS appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagné selon des rapports subséquents et adressée au moins 3 jours avant la présente séance s'est réuni en session ordinaire, à la mairie Place de la Liberté sous la présidence de Mr Claude JARNO

Date de convocation : Le 03 février 2026

Présents : JARNO Claude - CADORET Philippe – CORBEL Jean Jacques – DIGARD Jacky – FICHER Marie Berchmans – JAFFRE DANET Christelle - LE BOURDIEC Joël – LE GAL Barbara – LE HETET Martine - MARTIN Isabelle – MOIZAN DUDORET Sabrina – PRIGENT Marie - REPOSEUR Georges Henri - SIMON Nadine - TORTELLIER Erik – TRAIZET Mathieu-THILL Noémie

Absents ayant donné procurations :

Absents : BADOUAL Claudie – GARANGER Clémence - GUEZENNEC Bruno -LE GUEN Karine –NAYEL Christian —LUCAZEAU Vincent–

Secrétaire de séance : MARTIN Isabelle. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer

---

Tous les comptes – rendus ont été préalablement transmis par mail aux élus.

☞ Structures intercommunales :

- Retour sur le conseil communautaire d'AQTA du 12 décembre 2025 :
Budget 2026 basé sur 3 principes :
* Stabilité des masses budgétaires et reconduction des dispositifs existants
* Maitrise des dépenses
* Achèvement des opérations engagées
Orientations budgétaires 2026 : préserver notre environnement et valoriser nos ressources, soutenir l'économie au plus près des acteurs, capitaliser sur la qualité de vie et les liens sociaux.

☞Commissions municipales :
- pas de réunion

Pour extrait conforme
A CAMORS, le 10 février 2026
Le Maire,
Claude JARNO

La Secrétaire,
Isabelle MARTIN

MAIRIE de CAMORS (Morbihan)

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou sous-préfecture
le :
Publié ou Notifié

« La présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de RENNES, situé 3 contour de la Motte 35000 RENNES ☎02 23 21 28 28, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de la légalité.